

# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL DE GESTION

### DU 21 SEPTEMBRE 2015

**Etaient présents :**

Catherine ARAUJO BONJEAN, Claudine BELOT, Jean-Louis COMBES, Vianney DEQUIEDT, Derya KELES, Pierre LESUISSE, Claire MATJASEC, Mary-Françoise RENARD, Baptiste SION, Anne VIALLEFONT.

**A titre consultatif :**

Florent BRESSON, Sandra DEPLANCHE, Samuel GUERINEAU.

**Etaient excusés et représentés:**

Jean-François BRUN (représenté par Anne VIALLEFONT), Patrick PLANE (représenté par Jean-Louis COMBES), Laurence ROQUETANIERE (représentée par Mme RENARD), Marie-Hélène SALAT (représentée par Mme RENARD).

**Etaient absents :**

Marie-Michelle BAYLE, Martine BOUCHUT, Elodie GAUTHIER, Jérôme GUICHARD, Didaut KOUASSI.

Le Conseil de Gestion débute à 17h05 sous la présidence de Monsieur le Doyen de l'École d'Economie, M. Jean – Louis COMBES.

**1/ Approbation du procès-verbal du Conseil de Gestion du 29 juin 2015.**

Des modifications sont demandées sur le document des modalités de contrôle des connaissances (MCC):

**MMC Master mention AEDI, article 1**

La phrase « Auparavant, ils *devaient* toutes [les options] les passer. » a été modifiée comme suit : « Auparavant, ils *pouvaient* toutes les passer. ».

**MMC Licence, Projet personnel et professionnel (PPP)**

Il faut lire « Le PPP passe de 15 à 16 heures au *semestre 6* et de 15 à 14 heures au *semestre 3*. »

**Compte tenu des modifications ci-dessus, le procès-verbal du conseil de gestion du 29 juin 2015 est adopté à l'unanimité.**

## 2/ Validation des curriculum vitae des IE

M. LAPORTE souhaiterait avoir des précisions sur les frais pris en charge par la composante pour les intervenants venant du FMI (Washington). Il est répondu que l'heure de cours est rémunérée au tarif habituel. En ce qui concerne les transports, la composante prend uniquement en charge le trajet Paris / Clermont-Ferrand.

**La liste des intervenants extérieurs est adoptée à l'unanimité.**

## 3/ Maquettes double licence (Présentation Florent BRESSON)

Ce dispositif permet aux étudiants de valider en même temps les deux L3 qui les intéressent. Il n'est pas accessible aux étudiants AJAC et Erasmus.

Les étudiants en économie ont le choix entre trois mentions et cinq parcours.

En ce qui concerne l'organisation générale de la formation, un impératif s'impose : ne pas dépasser 800 heures par an, soit 400 heures par semestre.

L'équivalence est obtenue par correspondance directe ou par correspondance entre UE.

Si des incompatibilités d'emploi du temps sont constatées, le régime RSE est automatiquement accordé aux étudiants qui en font la demande.

Il a été signalé à Brigitte BONHOMME, VP CFVU, que ce dispositif risque de poser des problèmes quant à l'organisation de la seconde session, mais aucun retour n'a été fait à ce jour.

Anne VIALLEFONT demande à ce que les intitulés soient précisés (cf page 4 de l'annexe), notamment les équivalences. Cependant, les maquettes étant présentées dès le lendemain au CEVU, aucun changement ne sera possible dans l'immédiat.

À noter, le parcours « Sciences politiques » ne sera pas ouvert si l'étudiant n'a pas choisi la mineure Sciences politiques au préalable. Des aménagements seront peut-être nécessaires.

Les MCC ont été modifiées depuis le dernier Conseil. Le paragraphe concernant les absences (Art. 2.2) devient : « à partir de la 4<sup>ème</sup> absence dans la même matière dans un même semestre, l'étudiant passe en seconde session. ».

Mme VIALLEFONT demande si la nouvelle version de la licence sera distribuée aux étudiants. Il est indiqué qu'un livret sera édité dès que ces MCC seront validées par la CFVU. Une version électronique sera également diffusée d'ici la fin de la semaine.

*[M. DEQUIEDT quitte le Conseil à 17h44.]*

Des données quantitatives concernant les inscriptions sont présentées au conseil :

- L1 : 216 inscrits (195 en 2014/2015) dont 36 inscrits en mineure droit et 46 en mineure sciences sociales. Cela représente en tout une augmentation de 15% des effectifs par rapport à 2014/2015 ; 10% d'augmentation pour les effectifs en économie.
- L2 : 91 inscrits en économie (95 en 2014/2015) dont 10 en mineure droit et 8 en mineure sciences sociales.
- L3 économie (hors Magistère 1<sup>ère</sup> année) : plus de 80 inscrits (60 en 2014/2015)

Le conseil réagit à ces informations :

- Problème de places : s'il devait y avoir plus d'étudiants que de places disponibles, un système de tirage au sort aléatoire devrait se mettre en place pour tous les candidats hors académie.
- Mme VIALLEFONT attire l'attention du Conseil de gestion sur le nombre d'étudiants en TD. A titre d'exemple, elle indique que, en L1, les étudiants sont au nombre de 45 par TD alors que la norme prévue est de 40 étudiants maximum par TD. De plus, elle signale qu'un seul agent est en charge de construire l'emploi du temps via ADE, ce qui peut représenter un problème.

*[Mme ARAUJO BONJEAN quitte le Conseil à 17h57.]*

#### **4/ Règlement des études – Master** (Présentation Samuel GUERINEAU)

##### Calendrier

Il est précisé que les Masters GPE et MOPP (formation continue) n'ont pas de vacances au 1<sup>er</sup> semestre.

**Le calendrier des Masters pour l'année 2015/2016 est adopté à l'unanimité.**

##### Règlement

Le règlement des études a déjà été soumis au vote en juin dernier, mais dans un souci d'harmonisation avec les trois composantes, des modifications ont été nécessaires.

Pierre LESUISSE souhaite savoir s'il existe une réglementation concernant la langue utilisée pour les examens correspondants aux cours dispensés en anglais.

Il n'existe pas de réglementation en la matière. Il est tout de même précisé que, en ce qui concerne l'ÉÉ, les cours dispensés en anglais seront évalués en anglais.

**Le règlement des études de master a été adopté à l'unanimité.**

#### **5/ Tarification de la formation continue (FC) et GPE**

Concernant le master gestion de politique économique en formation continue et en partenariat avec la FERDI, le Doyen rappelle son attachement tout particulier à l'égard de ce diplôme qui contribue au rayonnement de la composante. Il informe le conseil du nombre d'auditeurs pour cette année (30 contre 22 l'année dernière). Il s'agit d'une bonne nouvelle montrant l'attractivité de la formation et donc la qualité de son enseignement.

Concernant la fixation du tarif, le Doyen souhaitait s'inscrire dans la politique générale de l'université en matière de tarification de formation continue, avec par conséquent le respect d'un principe de base: la couverture des coûts complets calculés par un logiciel conçu par les contrôleurs de gestion. Pour information, le coût issu du logiciel est de 3549 euros pour 2015/2016. Le tarif de la convention Uda FERDI signé en octobre 2013 a été opposé à une nouvelle proposition tarifaire correspondant à cette évaluation. Dans la mesure où le tarif prévu par la convention est moins favorable à la composante (2904 euros par auditeur), le Doyen souhaitait engager une négociation avec le partenaire visant à revoir à la hausse ce tarif. Malheureusement cette négociation a échoué. Il en prend acte.

Il informe le conseil que celui-ci doit voter un tarif afin de le proposer à la CFVU, sinon la composante prend le risque inacceptable de ne pas avoir de recettes sur la formation. Il est donc contraint à proposer au conseil le tarif de la convention, soit 2904 euros.

En conclusion, le doyen déclare ne pas se satisfaire de la situation actuelle. Il insiste sur l'importance pour la composante de dégager à l'avenir suffisamment de recettes générées par les opérations de formation continue. Il cherchera par conséquent à convaincre ses interlocuteurs de la nécessaire révision du tarif de l'opération de formation continue GPE.

M. LAPORTE demande un complément d'information concernant le contenu de la convention en question.

Il lui est répondu que le tarif est maintenu pour la durée du contrat d'établissement. Le doyen rappelle également qu'il n'existe pas de fongibilité entre les fonds attribués à la recherche et les fonds attribués à la composante.

**Le tarif de 2904€ par auditeur est adopté à l'unanimité.**

Il sera transmis au CEVU dès demain.

## 6/ Calendrier d'ouverture des locaux EE (Présentation Sandra DEPLANCHE)

Le fonctionnement des services administratifs de l'ÉE sera réduit pendant les vacances universitaires. En revanche, ils seront fermés pendant les vacances de Noël (du 19.12.2015 au 03.01.2016) et les congés d'été (du 21.07.2016 au 17.08.2016).

## 7/ Informations / Questions diverses

### Le Conseil de perfectionnement devient la Commission pédagogique.

Il est institué par l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le Cadre National des Formations un conseil de perfectionnement. Les principales compétences de ce conseil sont les suivantes :

- évaluer les modalités de contrôle des connaissances ;
- examiner les résultats des évaluations des enseignements par les étudiants et des organismes d'accueil par les stagiaires ;
- évaluer les formations ;
- contribuer par ses conseils à l'amélioration de l'employabilité de nos étudiants.

L'ÉE se dotera d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention.

Chaque responsable de formation doit mobiliser des personnalités extérieures à l'ÉE.

Cette commission sera composée comme suit :

- les enseignants-chercheurs responsables du cursus ;
- des personnels de bibliothèque ou IATOSS ;
- des usagers ;
- des intervenants extérieurs définis par les textes comme « des personnalités du monde socio-professionnel qui donnent leur avis sur les débouchés des formations ».

Le Doyen précise que, pour les usagers, il serait intéressant d'avoir, dans la mesure du possible, un représentant par cursus.

Ce conseil prendra la forme d'une réunion formelle et un procès-verbal sera établi.

### Quelques dates

#### ✓ Soirée licence bilingue 02.10.2015

Cette soirée, préparée par les étudiants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, aura lieu à partir de 17h30 jusqu'à 20h30, en amphithéâtre Teilhard de Chardin.

Il s'agit de réunir les anciens étudiants et les actuels autour d'un verre de l'amitié. Les membres extérieurs du Conseil de gestion sont également invités.

#### ✓ Soirée de rentrée – 13.10.2015

M. le Président, Philippe DULBECCO, invite les étudiants inscrits en master à l'École d'Économie ainsi que le personnel à se réunir autour d'un apéritif au Pavillon Lecoq pour célébrer cette nouvelle année universitaire.

#### ✓ INFOSUP – 21/22/23.01.2016

Pierre LESUISSE souhaiterait que les emplacements des stands de chaque école soient revus chaque année. Mme DEPLANCHE prendra contact avec le service de communication.

#### ✓ Forum des professionnels – 29.01.2016

#### ✓ Journées Portes Ouvertes (JPO) – 05.03.2016

Il est rappelé l'importance de la mobilisation des étudiants lors de cette manifestation.

La séance est levée à 18h38.

Monsieur le Doyen de l'École d'Économie,  
Jean-Louis COMBES

